

Procès-verbal de la réunion tenue le mardi 25 mai 2010 à Bruxelles, Bureau fédéral.

APPROUVE

Présents:

Francis MERCIER, Président
Pierre LEDENT, Secrétaire
Pierre GEERAERTS
Stefan DAMMAN
Robert VAN HECKE

Excusés: Guido CLAES, Vice-président ; Patrick Van Peteghem

1. Lecture et approbation du PV du 27-04-2010

Après quelques corrections, le PV de la réunion du 27.04.2010 est lu et approuvé.

2. Championnat de Belgique 2009-2010

Match Cadets A 7055 KZK – RBP du 02/05/2010

Le Brussels n'a pas effectué le déplacement.

Le Club de Kortrijk gagne le match avec le score de 10-0 et la Commission Sportive demande à la Fédération l'application de l'amende réglementaire pour forfait à l'encontre du club du Brussels.

Match Minime A 8052 BZK – RSCM du 15/05/2010

Le club de Mechelen n'a pas effectué le déplacement.

Le Club de Bruges gagne le match avec le score de 10-0 et la Commission Sportive demande à la Fédération l'application de l'amende réglementaire pour forfait à l'encontre du club de Mechelen.

Match Cadet C 7226 KvAZC 2 – ROSC du 16/05/2010

Le club d'Ostende n'a pas effectué le déplacement.

Le Club de Kindervreugd gagne le match avec le score de 10-0 et la Commission Sportive demande à la Fédération l'application de l'amende réglementaire pour forfait sans les frais d'arbitrage à l'encontre du club d'Ostende.

Le club de Wase a téléphoné au secrétaire pour l'informer que lors de son premier match « Best Of Three » contre l'équipe B d'Anvers, qu'un joueur « Junior » a pris part au match malgré qu'il ai joué le même week-end avec l'équipe A, ce qui est contraire au règlement.

Le secrétaire informe la Commission qu'il n'a jamais reçu la feuille qui selon le responsable du club d'Anvers a bien été envoyée. Le club d'Anvers a envoyé une copie de la feuille restée en leur possession mais cette dernière est illisible.

La Commission sportive demande au secrétaire de prendre contact avec le club de Wase pour obtenir une copie de leur exemplaire afin de pouvoir statuer.

Le secrétaire fait remarquer à la Commission qu'il rencontre des problèmes avec les sanctions automatiques. Beaucoup d'arbitres ne les mentionnent plus sur la feuille de match et la Commission de Discipline estime que cela n'est plus nécessaire de le faire mais pour le secrétaire cela complique le travail du suivi de ces sanctions automatiques.

M. Francis Mercier propose que lors de la réunion du mois d'Août les trois Commissions – Sportive, Arbitre et Discipline – se rencontrent afin de mettre au clair les directives pour la saison 2010-2011.

3. Championnat de Belgique 2010 - 2011

La Commission Sportive relis et corrige le document « Principe Général 2010-2011 » ainsi que le document « Coupe de Belgique « 2010-2011 ».

4. Courrier

La Commission Sportive prend connaissance du mail de M. Dirk POELMANS, collègue de la Commission de Discipline.

La Commission Sportive étudiera les propositions pour la prochaine saison et discutera de certains avec les Commission concernées lors de la réunion commune du mois d'Août.

5. Divers

M. Stefan DAMMAN demande à ce que les désignations des arbitres soient communiquées à la Commission Sportive afin que cette dernière puisse donner un avis concernant le degré de difficulté de certain match.

M. Stefan DAMMAN informe la Commission Sportive que lors de leur réunion de Comité ils ont discuté des équipes Nationales et ils trouvent dommage d'être informé trop tardivement des dates des tournois internationaux.

M. Robert VAN HECKE demande que les « Jeunes » arbitres soient plus suivi.

M. Francis MERCIER demande s'il y a eu un suivi de la réunion du 14/10/2009 avec les clubs de divisions I et II.

M. Francis MERCIER informe la Commission Sportive qu'il sera absent du 01/06 au 10/06 et que M. Guido CLAES le remplace durant cette absence.

**Le rapporteur,
Pierre LEDENT,
Secrétaire**

**Prochaine réunion :
Mardi 22 juin 2010 – 18.00 – Bruxelles, Bureaux Fédéral**